



MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, que le conseil a adopté le *Règlement n° 642-2024-A modifiant le Règlement n° 642 décrétant l'exécution de travaux de modifications au site de traitement des eaux usées, de modifications à l'usine de filtration de l'eau potable, de la construction de réseaux d'eau potable et d'égout le long des lacs Desmarais et petit lac Brompton et autres travaux connexes pour un montant de 31 425 004 \$ et un emprunt de 31 248 255 \$* lors de l'assemblée du 8 septembre 2025.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement no 642 afin de retirer certains travaux décrétés par ce règlement, de modifier le secteur concerné et de modifier la tarification imposée au secteur pour le remboursement de l'emprunt.

Ce règlement est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 17 septembre 2025 et l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 novembre 2025.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 14 NOVEMBRE 2025**

Valérie Manseau
Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe